

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

Faculté des Sciences
et Techniques

Ecole Inter-états des Sciences et Médecine
Vétérinaires (EISMV)



Année 2010



N°19

ACTIVITES ET FONCTIONS DES VETERINAIRES OFFICIELS EN AFRIQUE : CAS DU SENEGAL

Mémoire

Présenté et soutenu publiquement le 27 Novembre à 10 heures
A l'Ecole Inter-états des Science et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar
Pour obtenir le diplôme de **Master II : Qualité des Aliments de l'Homme**

Spécialités : Contrôle Sanitaire des Aliments

Par :

Imame THIAM né le 29 /01/1966 à Rufisque (SENEGAL)

Membres du Jury

PRESIDENT :

M.Louis Joseph PANGUI
Professeur à l'EISMV de Dakar

MEMBRES :

M.Bhen Sikina TOGUEBAYE
Professeur à la FST à l'UCAD
Mme Rianatou BADA ALABEDJI
Professeur à l'EISMV de Dakar

Directeur De Recherche : M. Germain J.SAWADOGO

Professeur à l'EISMV de DAKAR

Co-directeur :

Mme Coumba Gueye KEBE

Chef de la Division de la Santé Publique Vétérinaire au Ministère de
l'Elevage Dakar **DEDICACE**

Je dédie ce modeste travail :

A mon défunt **père** :

De nous avoir mis sur le droit chemin, que DIEU l'accueille en son paradis.

A ma **mère** :

Que DIEU l'accorde santé et longue vie.

A ma **femme** :

Pour son soutien inestimable.

A ma **famille** :

Le partage est un pouvoir divin.

A mes **amis** :

La pureté est une vertu

Au **Sénégal** :

Paix et Prospérité.

REMERCIEMENTS

Au terme de cette étude, il nous revient de remercier vivement tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de ce travail.

Nous remercions avant tout DIEU et sa grâce.

Au Professeur Germain J.SAWADOGO, Professeur à l'EISMV, qui nous a fait l'honneur de diriger ce travail. Trouvez ici l'expression de ma parfaite reconnaissance. Que DIEU vous accorde longue vie et prospérité ;

Au Professeur Malang SEYDI, Professeur à l'EISMV, pour vos conseils et votre disponibilité. Trouvez ici l'expression de notre profonde gratitude. Que DIEU vous accorde longue vie et prospérité ;

Au Docteur Philippe KONE, malgré vos occupations, vous avez accepté de nous apporter vos éclairages sur ce travail. Trouvez ici l'expression de ma parfaite reconnaissance ;

Au Docteur Coumba Gueye KEBE, chef de la division santé publique vétérinaire. Pour votre soutien indéfectible, votre disponibilité. Trouvez ici l'expression de notre profonde gratitude. Que DIEU vous accorde longue vie et prospérité à vous et à votre famille ;

Au Docteur Mbarjou Lo, Directeur des services vétérinaires pour votre participation effective à ce travail nous vous disons merci Que DIEU vous accorde longue vie et prospérité à vous et à votre famille ;

Au Docteur Khalifa SYLLA, pour votre concours précieux à notre travail ;

Mr Abdoulaye DIAWARA, pour avoir apporté de précieuses lumières à ce travail. Trouvé ici l'expression de notre profonde gratitude ;

Mr Ibrahima banel ba consultant en ressource humaine à Eco Afrique, pour votre précieuse participation à ce travail ;

Au Fonds de Solidarité Prioritaire, pour avoir entièrement financé ce travail.

HOMMAGES AU JURY

Au professeur Louis Joseph PANGUI, en acceptant de présider ce jury malgré vos nombreuses charges vous nous manifestez votre sens élevé de l'humilité et votre souci de toujours servir à la communauté scientifique dont vous êtes un des illustres représentant. Trouver ici l'expression de notre profonde gratitude. Longue vie et prospérité.

Au professeur Bhen Sikina TOGUEBAYE, en acceptant de siéger dans ce jury vous nous offrez l'opportunité de vous dire merci car vous avez guidé nos premier pas au seuil du savoir. Trouvez ici l'expression de notre profonde gratitude. Je vous souhaite longue vie et prospérité.

Au professeur Rianatou Bada ALAMBEDJI, en acceptant de siéger dans ce jury nous sommes certains de rendre encore meilleur ce travail par vos conseils scientifiques de haute facture et votre souci du travail bien fait. Trouvez ici l'expression de ma parfaite reconnaissance. Longue vie et prospérité.

Au professeur Germain Jérôme SAWADOGO, coordinateur des stages et formation postuniversitaires de l'EISMV de Dakar, vous avez œuvré sans relâche pour la réalisation de ce travail votre amour du travail bien fait nous a été bénéfique en acceptant de siéger dans ce jury vous affirmer cette grande sollicitude qui vous à toujours animée. Je vous souhaite longue vie et prospérité.

NOS ABREVIATIONS

Accord SPS :	Accord Sanitaire et Phytosanitaire
ANCAR:	Agence National pour le Conseil Agricole et Rural
An REVA:	Agence Nationale pour le Retour Vers l'Agriculture
ASN:	Agence Sénégalaise de Normalisation
ATE :	Agent des Travaux de l'Elevage
CEE :	Commission Economique Européenne
CIPV :	Convention Internationale de la Protection des Végétaux
DENC :	Division des Espaces Naturels Communautaires
DITP :	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DPC :	Direction de la Pêche Continentale
DPM :	Direction des Pêches Maritimes
DPN :	Direction des Parcs Nationaux
DPSP :	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
DLR	Division de la Législation et de la Réglementation
DRSP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSPV	Division de la Santé Publique Vétérinaire
DPZ :	Division de la Protection Zoo-sanitaire
DSV :	Direction des Services Vétérinaires
EISMV :	Ecole Inter-état des Sciences et Médecine Vétérinaire
ENSV :	Ecole Nationale des Services Vétérinaires (Lyon)
FSP :	Fonds de Solidarité Prioritaire
HACCP:	Hazard Analysis Control Critical Point
IPSV :	Inspecteur de la Santé Publique Vétérinaire
ISO:	International Organization for Standardization
ITE :	Ingénieur des Travaux de l'Elevage
ODVS	Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal
OIE :	Organisation Mondiale de la Santé Animale (Ex Office Internationale des Epizooties)
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
Outil PVS :	Performance Vision Stratégie
PCR:	Pool des Conservateurs Régionaux
SNSE:	Système National de Surveillance Epidémiologique
SDE	Service Départemental de l'Elevage
SRE	Service Régional de l'Elevage
UEMOA:	Union Economique Monétaire Ouest Africain
VI	Vétérinaire Inspecteur
VO	Vétérinaire Officiel
WAHIS:	World Animal Health Information System and Database (WAHIS & WAHID)
.	
ZP :	Zone Protégée

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I : Référentiel d'activité des services vétérinaires au Sénégal	10
TABLEAU II : Secteur d'activité	13
TABLEAU III : Structures visitées	14
TABLEAU IV : Secteurs d'activités	15
TABLEAU V : Fonction occupées par les vétérinaires	15
TABLEAU VI : Postes occupés en début de carrière	16
TABLEAU VII : Effectifs des vétérinaires	16
TABLEAU VIII : Domaines ciblés pour la formation	17
TABLEAU IX : Direction des Services vétérinaires	18
TABLEAU X: Divisions de la santé publique vétérinaire (DSPV)	18
TABLEAU XI : Division de la protection zoo sanitaire(DPZ)	19
TABLEAU XII : Division de la législation et de la réglementation (DLR)	19
TABLEAU XIII : Bureau de l'Hygiène alimentaire (DSPV)	19
TABLEAU XIV : Bureau de l'assurance Qualité	20
TABLEAU XV : Bureaux de la DPZ	20
TABLEAU XVI : Divisions de la DITP	21
TABLEAU XVII : Bureaux de la DITP	22
TABLEAU XVIII : Divisions de la DPN	22
TABLEAU XIX : Vétérinaires privés mandatés	23

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Organigramme ministère de l'élevage du Sénégal	8
Figure 2 :Pays de formation	13
Figure 3 : Besoin intrinsèque en formation	16

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : CENTRES DE FORMATIONS, INSTITUTIONS SANITAIRES INTERNATIONALES.....	2
CHAPITRE 1 : Centres de formations et institutions sanitaire.....	2
1.1. Organisation Mondiale de la Santé Animale. (OIE).....	2
1.1.1. Dispositifs réglementaires.....	2
1.1.1.1. Accord SPS/OMC.....	2
1.1.2. Moyens mis en œuvre.....	2
1.1.2.1. Centre collaborateur de l'oie.....	2
1.2. École Nationale des Services Vétérinaires de Lyon (ENSV).....	3
1.3. Ecole Inter-états des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV).....	3
1.3.1. Moyens mis en œuvre.....	3
1.3.1.1. Jumelage ENSV de Lyon et EISMV de Dakar	3
CHAPITRE 2 : référentiels des services vétérinaires.	4
2.1. Référentiel International.....	4
2.1.1 La santé Publique Vétérinaire.....	4
2.1.2. Vétérinaire Officiel.....	4
2.1.3. Statut et Obligation des Services Vétérinaires selon l'OIE.....	5
2.2. Référentiel d'activité a l'échelle Sous régional : cas de l'UEMOA...	5
2.2.1. Contexte d'avant	5
2.2.2. Contexte actuel	5
2.2.3. Réalisations	6
2.3. Référentiel d'activité des services vétérinaires du Sénégal.....	6
2.3.1. Cadre institutionnel.....	7
2.3.1.1. Exemple de la direction des services vétérinaires	7
2.3.1.1.1 Ressources humaines	8
2.3.1.1.2. Rapport et Réseau d'information internes au service	8
2.3.1.1.3. Notification et système d'information sanitaires international	9
2.3.2. Cadre juridique	9
2.3.3. Cadre normatif et réglementaire.....	9
2.3.3.1 Elaboration des normes nationales	9
2.3.3.2. Comité sanitaire	10
2.3.3.3. Relation avec les organismes sanitaires internationaux	10
DEUXIEME PARTIE : ETUDE DE TERRAIN.....	11
CHAPITRE 1 : Matériel et Méthodes.....	11
1.1. Matériel.....	11

1.1.1. Cadre de l'étude.....	11
1.1.2. Période de l'étude.....	11
1.1.3. Régions cibles de l'étude.....	11
1.1.3.1. Identification des zones cibles	11
1.1.3.2. Identification des structures cibles.....	11
1.1.4. Moyens techniques.....	11
1.1.4.1. Fiche d'entretien.....	11
1.1.4.2. Fiche de poste.....	11
1.1.4.3. Traitement et analyse des données :	11
1.2. Méthode.....	11
1.2.1. Principes méthodologiques	11
1.2.2. Orientations méthodologiques.....	12
1.2.3. Articulation des outils méthodologiques.....	12
CHAPITRE 2 : résultats et discussion.....	13
2.1. RESULTATS.....	13
2.1.1. Formation et exercice de la Médecine vétérinaire au Sénégal	13
2.1.1.1. Formation des Docteurs vétérinaires au Sénégal	13
2.1.1.2. Structures employant des Docteurs vétérinaires au Sénégal.....	13
2.1.1. 3. Structures visitées :.....	14
2.1.1.4. Secteur d'activité.....	15
2.1.1.5. Fonction occupées par les vétérinaires	15
2.1.1.6. Postes occupés en début de carrière.....	15
2.1.1.7. Effectifs des vétérinaires	16
2.1.1.8. Les non vétérinaires.....	16
2.1.1.9. Besoin intrinsèque en formation	16
2.1.1.10. Domaines ciblés pour la formation	17
2.1.2. Analyse des postes.....	17
2.1.2.1. Identification des postes au Ministère de l'élevage.....	17
2.1.2.1.1 Poste de la Direction des Services vétérinaires	17
2.1.2.1.2 Poste de Chef de Division.....	18
2.1.2.1.3. Chef de bureau	19
2.1.2.1.4. Poste de Service régional de l'élevage.....	20
2.1.2.2. Identification du poste au Ministère de l'Economie Maritime.....	20
2.1.2.2.2. Poste de Chef de Division.....	21
2.1.2.3. Identification des postes au Ministère de l'Environnement	22
2.1.2.3.1. Poste de Chef de division.....	22
2.1.2.4. Identification du poste de vétérinaire privé Mandaté.....	23
2.2. DISCUSSION.....	24
2.2.1. Matériel et méthodes.....	24
2.2.2. Résultats.....	24
2.2.2.3. Exercice de la médecine vétérinaire au Sénégal.....	24
2.2.2.4. Structures employant des vétérinaires au Sénégal.....	24

2.2.2.5. Domaines d'activités.....	25
2.2.2.6. Fonctions occupées par les Docteurs vétérinaires	25
2.2.2.7. Postes occupés en début de carrière	26
2.2.2.8. Les non vétérinaires.....	26
2.2.2.9. Performance dans l'exécution des missions.....	27
2.2.2.10. Expression des besoins en formation complémentaire.....	27
2.2.2.11. Comparaison des référentiels d'activités.....	27
2.2.2.11.1. Référentiel sous régional	27
2.2.2.11.2. Référentiel d'activité des services vétérinaires du Sénégal.....	28
2.3. RECOMMANDATIONS	29
CONCLUSION.....	30

INTRODUCTION

Les maladies animales au même titre que la sécurité sanitaire des aliments sont devenues un problème de santé publique majeur à cause de la quasi permanence des épizooties, la tendance des pathogènes à passer de l'animale à l'homme, Le lait contaminé à la mélamine est venu prouver la fragilité du dispositif sanitaire international après la pandémie de la grippe aviaire. Afin de corriger les dysfonctionnements du système sanitaire international, l'OIE et la Banque Mondiale se sont engagés à collaborer sur les questions relatives à leurs objectifs communs à travers un Accord qu'ils ont signé le 30 mai 2001. Les dispositions de cet accord concernent notamment, la mise en œuvre des articles correspondants de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du Commerce (Accord SPS de l'OMC) et celles relatives au renforcement des Services vétérinaires [OIE, 2001]. Ces derniers déclarés *bien public international* par l'OIE ont pour objectif le relèvement du niveau de prestation des services par l'acquisition d'une démarche plus indépendante basée sur des principes scientifiques et répondant à des normes de qualité de services et d'évaluation des performances [OIE, 2008 : Performance, Vision et Stratégie]. C'est dans ce contexte que l'Ecole Inter-états des Sciences et Médecine Vétérinaire de Dakar (EISMV) et l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires de Lyon (ENSV) ont mis en place un projet de coopération qui prévoit sur trois ans de travailler autour des quatre (04) axes suivants:

- *la formation complémentaire des vétérinaires officiels;*
- *la formation annuelle de nouveaux délégués et points focaux de l'OIE;*
- *la formation continue des vétérinaires officiels;*
- *la sensibilisation à l'outil Performance of Veterinary Services (PVS) de l'OIE.*

Notre étude vise à répondre aux interpellations du premier axe par l'élaboration du parcours spécifique de formation (niveau Master II) des Vétérinaires officiels sénégalais et la réalisation d'un référentiel d'activités.

Les principaux objectifs spécifiques de la mission sont de:

- 1 - cartographier la position des Vétérinaires dans la fonction publique;
- 2 - identifier les postes occupés par les Vétérinaires publics en début de carrière et ceux occupés par d'autres professionnels dont le profil n'est pas en adéquation aux compétences spécifiées;
- 3 - construire un référentiel d'activités de chaque type de poste par une revue documentaire et par des entretiens avec les titulaires et leurs responsables hiérarchiques;
- 4 - procéder à un benchmarking des référentiels d'activités obtenus par rapport à ceux édictés par la réglementation nationale, sous-régionale (UEMOA) et internationale OIE : (code zoo sanitaire, accords SPS). [ACCORDS SPS de l'OMC]

PREMIERE PARTIE : CENTRES DE FORMATIONS ET INSTITUTIONS SANITAIRES INTERNATIONALES

Chapitre 1 : Institutions sanitaires et Centres de formations

1.1. Organisation Mondiale de la Santé Animale. (OIE, Ex Office Internationale des Epizooties)

Mission : L'OIE a pour objet principal de coordonner l'ensemble des actions concernant la pathologie ou la prophylaxie des maladies infectieuses du bétail au profit de ses Etats membres. Par le canal de ses services sanitaires, l'OIE étudie et soumet les projets d'Accords internationaux relatifs à la police sanitaire des animaux, donne aux Gouvernements signataires les moyens de contrôler l'exécution. [OIE, 2008 : Arrangement international]

1.1.1. Dispositifs réglementaires

1.1.1.1. Accord SPS/OMC [OMC, 2008]

Mission : Conclu à Marrakech en 1994, l'*Accord SPS de l'OMC* est une disposition réglementaire permettant aux états membres d'adopter ou d'appliquer des mesures nécessaires à la protection de la santé, de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux. Trois organisations internationales souvent appelées « *les trois sœurs* » sont reconnues par l'accord SPS :

- ✓ la commission du Codex Alimentarius ;
- ✓ l'Office International des Epizooties (OIE) devenue Organisation Mondiale de la Santé Animale(OMSA) ;
- ✓ la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV).

1.1.2. Moyens mis en œuvre

1.1.2.1. Centre collaborateur de L'OMSA

Mandat : Les Centres collaborateurs de l'Office International des Epizooties ont pour mandat : [, 2008: Les centres collaborateurs]

- de jouer le rôle de centre de recherche, d'expertise, de standardisation et de diffusion des méthodologies applicables dans les domaines de leur compétence ;
- de proposer ou développer toutes méthodes facilitant l'harmonisation des réglementations internationales applicables à la surveillance et au contrôle des maladies animales ;
- de mettre à disposition de l'OIE des consultants experts.

En outre, ces Centres peuvent :

- assurer la formation scientifique du personnel des Pays Membres;
- organiser des réunions scientifiques pour le compte de l'OIE ;
- coordonner des études scientifiques et techniques en collaboration avec d'autres laboratoires ou organisations ;
- publier toutes informations utiles aux Pays Membres de l'OIE.

1.2. École Nationale des Services Vétérinaires de Lyon (ENSV)

L'école nationale des services vétérinaires de Lyon (ENSV) a une double mission. C'est une école d'application et de formation continue du corps des vétérinaire inspecteurs (VI). [ENSV, 2008:]

Son champ d'application tourne autour de quatre points :

- la formation initiale des inspecteurs de la santé publique et des vétérinaires officiels ;
- la formation continue des cadres chargés des politiques publiques de santé animale, de sécurité sanitaire des aliments, de l'alimentation et de l'environnement ;
- les actions internationales tournées vers la formation des vétérinaires officiels et l'organisation des services vétérinaires ;
- le renforcement des services sanitaires des pays en développement.

1.3. Ecole Inter-états des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV)

Missions : En 1997 la XXVIème session ordinaire du Conseil d'administration de l'EISMV, en apportant des modifications sur le statut de l'école, a précisé sa vocation qui concerne essentiellement les domaines suivants : [SENEGAL 2008: Recueil de textes]

- ✓ enseignement initial ;
- ✓ recherche ;
- ✓ expertise et ingénierie ;
- ✓ formation continue.

Selon KABORET [KABORET Yalacé Y, 2000], l'EISMV a une double fonction. En plus d'être un outil d'intégration africaine et de coopération internationale, elle a la mission principale de mettre à la disposition des pays africains des Docteurs vétérinaires entièrement formés en tenant compte des réalités de leurs régions.

Domaines enseignés : La production, la protection et l'exploitation des animaux notamment la zootechnie, l'hygiène, la médecine, la chirurgie, la pharmacie des animaux domestiques, la faune Sauvage et le contrôle des produits d'origine animale y compris ceux de la pêche.

1.3.1. Moyens mis en œuvre

1.3.1.1. Jumelage ENSV de Lyon et EISMV de Dakar

Le cadre de partenariat entre ces deux institutions a pris forme avec l'initiative du projet du Fond de Solidarité Prioritaire (FSP) n° 2002-110 « Insertion de l'Agriculture Africaine dans le Contexte Economique Régional et International » pour la mise en place du Master de Spécialisation « Qualité des Aliments de l'Homme ». En 2008 par l'entremise de l'OIE le rapprochement de ces deux institutions devient effectif à travers la mission dite miroir par la mise en place d'un Master de Vétérinaire Officiel à l'EISMV avec

pour objectif principal développer la capacité d'expertise de l'EISMV en tant que centre collaborateur de l'OIE pour la formation des Vétérinaires Officiels.

CHAPITRE 2 : REFERENTIELS DES SERVICES VETERINAIRES

2.1. Référentiel International

2.1.1 La Santé Publique Vétérinaire

Définition : Selon l'OIE, c'est la partie de la santé publique qui utilise les connaissances, les compétences et les ressources de la profession vétérinaire pour protéger et améliorer la santé de l'homme. [UEMOA, 2006 : Règlement N°2]

2.1.2. Vétérinaire officiel

Définition : Selon le code sanitaire 2008, le terme vétérinaire officiel désigne un vétérinaire habilité par l'administration de son pays à accomplir certaines missions officielles qui sont liées à la santé animale et/ou à la santé publique. Ils sont chargés d'inspecter les marchandises, de certifier certains produits conformément aux dispositions du titre 1.2. du (*Obligations et éthique dans les échanges internationaux*) du code terrestre [OIE, 2008: Code pour les animaux terrestres]

Profil théorique et pratique :

❖ Le vétérinaire officiel doit avoir la bonne maîtrise des connaissances et méthodes nécessaires : [ENSV, 2008 CEAV-SPV]

- à la maîtrise des dangers pour les populations animales;
- à la maîtrise des dangers d'origine animale pour la santé humaine et l'environnement;
- à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des stratégies de maîtrise des risques;
- à l'interaction des acteurs de la santé publique vétérinaire et de la santé publique;
- à la communication avec les partenaires professionnels et le public.

❖ et posséder les connaissances théoriques et pratiques ci après:

- méthodes de lutttes collectives contre les maladies animales transmissibles;
- analyse et gestion de risque, de stratégie et d'organisation de la lutte;
- sécurité sanitaire des aliments : analyse des dangers biologiques, physiques et chimiques, méthodes et outils d'analyse et de maîtrise des dangers (HACCP), outils de démarche qualité ; (*référentiels privés, normes publiques*) ;
- audit et méthodes de contrôles ; (*autocontrôles, officiels ...*) ;
- bien-être et protection des animaux;
- environnement et chaîne de production des aliments;
- politiques et outils de préservation de l'environnement;
- économie et politiques alimentaires;
- droit public national et communautaire, droit de l'alimentation.

Missions du vétérinaire officiel sont : l'analyse des dangers, l'évaluation et la prévention des risques sanitaires, la résolution des problèmes posés par une situation sanitaire dans les interactions entre l'homme, l'animal, les productions agro-alimentaires et l'environnement. [UEMOA, 2006 : Règlement N°2]

2.1.3. Statut et Obligation des Services Vétérinaires selon l'OIE

Le Service vétérinaire est l'émanation de l'autorité vétérinaire d'un pays membre,

Comprenant des ressources humaines vétérinaires et non vétérinaires qui sont compétents en la matière. Leur mission est d'appliquer les mesures relatives à la santé publique vétérinaire, les procédures requises à la délivrance des certificats vétérinaires internationaux, des normes et lignes directrices du code terrestre.

Les Services vétérinaires, considérés comme un bien public international, doivent répondre à des principes fondamentaux de qualités qui sont : [VETERINAIRE Officiel]

- ✓ jugement professionnel,
- ✓ indépendance,
- ✓ impartialité,
- ✓ intégrité,
- ✓ objectivité,
- ✓ organisation générale,
- ✓ politique de qualité,
- ✓ information, (plainte et requête)
- ✓ documentation,
- ✓ auto-évaluation
- ✓ communication,
- ✓ ressources humaines et financières,
- ✓ procédures et standards.

2.2. Référentiel d'activité à l'échelle sous régional : cas de l'UEMOA

2.2.1. Contexte précédent:

Jusqu'en 1980, l'existence et la persistance des maladies comme la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine amenaient une organisation des services axée sur *le dépistage* et les *campagnes de vaccinations de masse*. [SIDIBE AS .2003]

Le principal objectif était d'organiser les services vétérinaires autour de la lutte contre les épizooties, l'augmentation des productions animales, l'amélioration de la sécurité alimentaire et le bien-être des éleveurs.

2.2.2. Contexte actuel :

- **Autorité vétérinaire** : le Service vétérinaire de l'Etat membre ayant compétence pour mettre en œuvre dans le pays les mesures zoo sanitaires, la délivrance de certificat vétérinaire international selon les formes retenues par la Commission.
- **Domaine d'application** : Il est défini par le **Règlement n°7**, relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA:
 - ✓ S'applique à toutes les activités et à toutes les dimensions de la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, y compris les produits issus des biotechnologies.
- **Niveau de compétence:**
 - ✓ **Reconnaissance mutuelle:** les Etats membres mettent en œuvre le principe de reconnaissance mutuelle et d'équivalence des normes et procédures sanitaires en vigueur dans les Etats membres.

- ✓ **Reconnaissance des normes internationales:** l'UEMOA fonde ses mesures sanitaires sur les normes, directives et autres recommandations internationales notamment celles du Codex Alimentarius, de l'OMC (Accords SPS et OTC), de la CIPV, de l'OIE ainsi que celles établies par le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques [OIE, 2008 : Performance, Vision et Stratégie]

2.2.3. Réalisations :

Règlement N° 01/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006 portant création et modalités de fonctionnement d'un comité Vétérinaire. [UEMOA, 2006 Règlement N° 01:]

Règlement N° 02/2006/CM/UEMOA établissant des procédures communautaires pour l'autorisation de mise sur le marché et la surveillance des médicaments vétérinaires et instituant un comité régional du médicament vétérinaire. [UEMOA, 2006 : Règlement N°2]

Règlement N° 03/2006/CM/UEMOA Instituant des redevances dans le domaine des médicaments vétérinaires au sein de l'UEMOA. [UEMOA, 2006 : Règlement N°3]

Règlement N° 04/2006/CM/UEMOA Instituant un réseau de laboratoires chargés du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires dans la zone UEMOA. [UEMOA, 2006 : Règlement N° 4]

Règlement N° 07/2007/CM/UEMOA Relatif a la sécurité sanitaire des végétaux, des Animaux et des aliments dans l'UEMOA. [UEMOA, 2007 : Règlement N° 07]

2.3. Référentiel d'activité des Services vétérinaires du Sénégal

➤ Exercice de la médecine vétérinaire au Sénégal

La loi 92-52 du 10 juillet 1992 *portant création de l'Ordre des Vétérinaires* a permis de préciser les conditions d'exercice de la profession vétérinaires, les contraintes qui lui sont liées et les règles aux quelles doivent se soumettre les docteurs vétérinaires. La compétence de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires s'étend notamment sur la moralité des Docteurs Vétérinaires, la défense de l'exercice de la profession, la fixation des honoraires, l'arbitrage des conflits d'ordre professionnel et la formulation d'avis concernant la profession aux autorités compétentes.

L'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal est une personne morale de droit public dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Au sens de la présente loi, l'exercice de la profession vétérinaire est tout acte qui a pour objet de donner des consultations vétérinaires, d'établir des diagnostics vétérinaires, de fabriquer, détenir, diffuser, prescrire et délivrer des médicaments et produits biologiques pour animaux, de pratiquer des interventions chirurgicales vétérinaires, de traiter des maladies animales selon les règles de l'art, de procéder à l'inspection d'hygiène et de salubrité des denrées d'origine animale et halieutique, de concevoir et d'appliquer des plans de prophylaxie.

➤ **Les services vétérinaires du Sénégal**

Les Services vétérinaires du Sénégal ont connu des mutations successives pour répondre aux besoins à la fois des bénéficiaires et aux exigences d'un contexte politico économique parfois très changeant.

A l'horizon 2000 de nouvelles orientations ont été imposées par une situation sanitaire internationale catastrophique à laquelle des réponses étaient nécessaires. Le Sénégal s'est ainsi engagé dans un processus de réglementation des politiques de la santé publique vétérinaire en mettant en place un cadre *institutionnel, juridique et réglementaire* plus adapté.

2.3.1. Cadre institutionnel

L'organisation des Services répond aux objectifs établis par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II), la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et la Stratégie de Croissance Accélérée.

L'organisation applique les principes de décentralisation, le partenariat, L'approche participative et la pleine responsabilisation des professionnels. [SENEGAL .2010]

L'organisation suit une ligne de commandement unique avec à sa tête un Ministère de l'Élevage qui prend sa pleine autonomie. Depuis 2007. Une refonte totale du système a été opérée avec un éclatement de la Direction de l'Élevage et la création de trois nouvelles directions. (Voir figure 1 : Organigramme partiel du ministère de l'Élevage)

En 2010, le décret n°2009-1407 portant organisation du Ministère de l'Élevage qui apporta des modifications sur l'appellation des directions et services, précise leurs missions. [SENEGAL .2009]

Le Ministère de l'Élevage comprend, outre le Cabinet et les services qui y sont rattachés:

- la Direction de l'Élevage (DIREL) ;
- la Direction des Services Vétérinaires(DSV);
- la Direction du développement Equin(DEQUIN);
- le Service de l'Administration Générale et de l'Équipement(SAGE).

2.3.1.1. Exemple de la Direction des Services vétérinaires :

Comme indiqué antérieurement la Direction des Services vétérinaire est une récente création. Elle comprend trois divisions :

- ✓ la Division de la Protection zoo sanitaire (DPZ):
- ✓ la Division de la Santé publique Vétérinaire (DSPV);
- ✓ la Division de la Législation et de la Réglementation (DLR).

La DPZ : Exécute et coordonne les mesures relatives à la protection du cheptel, assure la prévention et la lutte contre les zoonoses. Elle est responsable du

contrôle de la santé animale, de l'épidémiologie, du bien-être animal, des zoonoses et de la pharmacie vétérinaire.

La DSPV : Participe à l'élaboration des normes de qualité des denrées alimentaires d'origine animale, des normes d'installation des industries animales et des bâtiments d'élevage et de la promotion d'un label qualité.

La Division de la Santé Publique Vétérinaire analyse et évalue les données relatives à la salubrités des denrées alimentaires d'origine animale destinées à la consommation humaine ainsi que la conformité des établissements de production, de transformation, de stockage, de distribution des denrées alimentaires d'origine animale.

La DLR : Elabore et prépare les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à la santé animale, à la protection des animaux et aux professions vétérinaires.

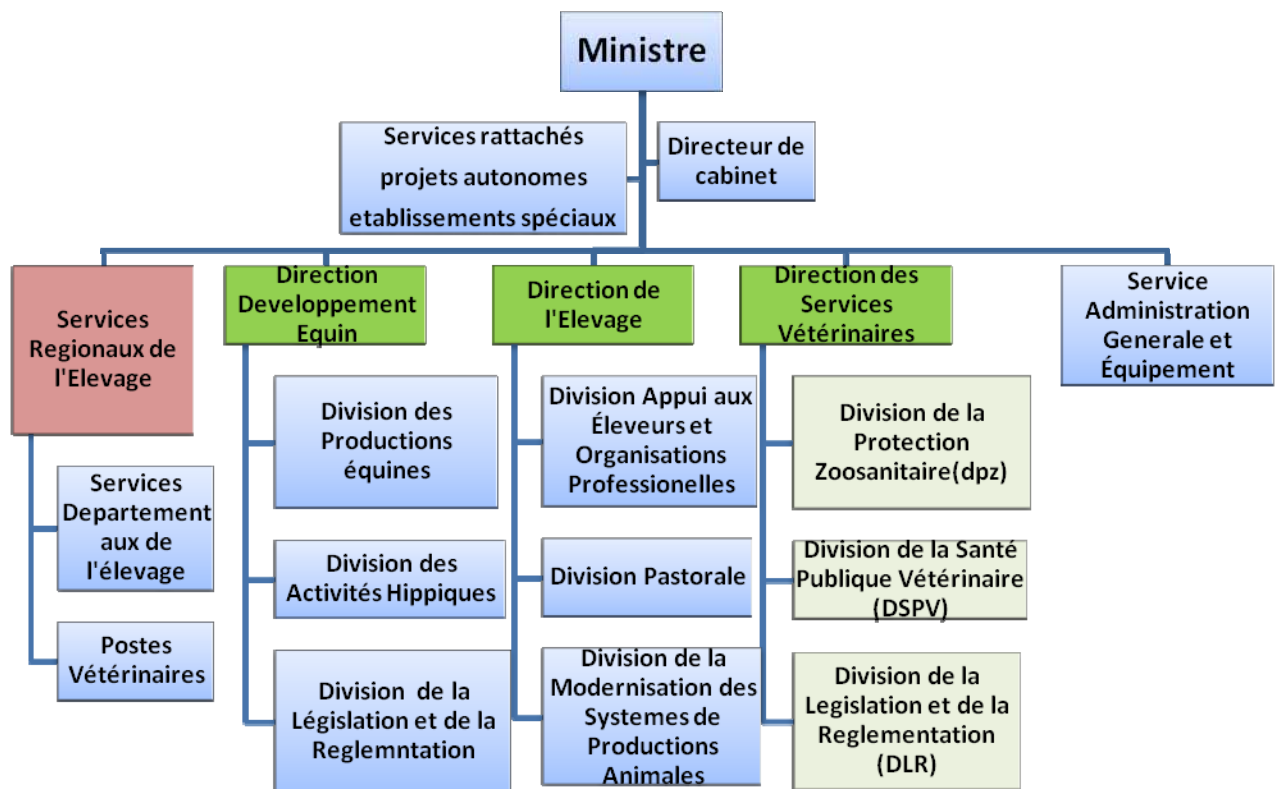


Figure 1 : *ORGANIGRAMME PARTIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE DU SÉNÉGAL*

2.3.1.1.1 Ressources humaines :

Le personnel est composé de Vétérinaires et de techniciens non vétérinaires. La particularité des Services vétérinaires du Sénégal est de pouvoir compter sur l'apport de praticiens privés installés sur toute l'étendue du territoire national.

On dénombre en 2010 [SENEGAL .2010] :

- 43 Docteurs Vétérinaires ;
- 04 Ingénieurs Zootechniciens ;
- 55 Ingénieurs des Travaux d'Élevage ;

- 171 Agents technique d'Élevage ;
- 92 Vétérinaires privés (92).

2.3.1.1.2. Rapport et réseau d'information internes au service :

Réunion de coordination : une réunion hebdomadaire se tient au Cabinet de Madame le Ministre de l'élevage qu'elle préside elle-même. Les Conseillers techniques, le Directeur du LNERV, les (03) Directeurs (DSV, DIREL, DEQUIN), des Directeurs et Coordonateurs de Projets et Programmes. Le Chef de Service régional de l'Élevage de Dakar et d'autres collaborateurs du Ministère de l'Élevage participe à cette réunion. Cette rencontre hebdomadaire passe en revue l'ensemble des activités du département.

Intranet : Les SDE sont connectés au serveur intranet. Ce qui permet aux agents des services déconcentrés de disposer d'un outil de communication.

Points focaux : la DSV dispose de six points focaux pour la remontée de l'information sanitaire des différents secteurs d'activités relevant de la santé publique vétérinaire :

- ✓ point focal pour la santé animale ;
- ✓ point focal pour la sécurité sanitaire des aliments ;
- ✓ point focal pour le médicament vétérinaire ;
- ✓ point focal pour les maladies aquatiques ;
- ✓ point focal pour la faune sauvage ;
- ✓ point focal pour le bien être animal ;

2.3.1.1.3. Notification et système d'information sanitaires international:

C'est à travers le système mondial d'information sanitaire de l'OIE nommé WAHIS que les services vétérinaires émettent :

- ✓ des notifications immédiates et des rapports de suivi des événements épidémiologiques exceptionnels ;
- ✓ des rapports semestriels sur la situation sanitaire des maladies de la liste de l'OIE ;
- ✓ des rapports annuels sur l'information sanitaire, le personnel vétérinaire, les laboratoires, les vaccins etc.

Ces différents rapports sont renseignés approvisionnés par le canal d'un réseau de surveillance et d'alerte sanitaire constitués par : les éleveurs, les postes vétérinaires, les SRE, les SDE, les vétérinaires privés accrédités et les différents points focaux.

2.3.2. Cadre juridique

On peut noter principalement : La loi 9252 portant création de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal, la loi n°2008-07 du 24 janvier 2008 organisant la profession et la pharmacie vétérinaires au Sénégal et le décret *police sanitaire des animaux* (62-0258 du 5 juillet 1962) qui a été abrogé et remplacé par le décret n° 2002-1094 du 04 novembre 2002 pour les motifs

suivants : [SENEGAL 2008: Recueil de textes](voire tableau 1 référentiel d'activité des services vétérinaires)

- *le nouveau contexte zoo sanitaire (révision de la liste des maladies à déclaration obligatoire) ;*
- *le contexte du marché unique (assouplissement du control des importations) ;*
- *la libéralisation de la profession vétérinaire au Sénégal (mandat sanitaire) ;*
- *la responsabilité accrue des producteurs ;*
- *l'impulsion de la protection de la santé publique ;*

2.3.3. Cadre normatif et réglementaire :

Le cadre normatif et réglementaire est formulé par les associations normatives, (ASN) ; les institutions sous régionales (UEMOA) et internationales (OIE, CIPV, Codex Alimentarius). Ces organismes élaborent des normes, règlements et recommandations.

2.3.3.1 Elaboration des normes nationales :

La mission d'élaboration des normes nationales est confiée à l'Association Sénégalaise de normalisation (ASN) à la suite d'une réforme institutionnelle de l'ex-ISON, par Décret 2002-746 du 19 juillet 2002. L'ASN est placée sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat.

L'ASN est une structure associative secteur privé/public.

2.3.3.2. Comité sanitaire :

Le Comité sanitaire examine l'effet juridique des textes proposés au regard des autres législations. Il est mis en place par le comité de contrôle des produits alimentaires prévus par l'article 4 de la loi n°66 - 48 du 27 mai 1966 relative au contrôle des produits alimentaires et à la répression des fraudes. Ce comité est composé par l'ensemble des services administratifs impliqués. [SENEGAL 2008: Recueil de textes]

2.3.3.3. Relation avec les organismes sanitaires internationaux :

Membre de L'OIE, le Sénégal est engagé dans différentes activités de l'OIE dont :

- Création du Système National de Surveillance épidémiologique (SNSE) et d'un Comité National de Prévention et de lutte contre la grippe aviaire (CONAGA) par arrêté Ministériel, sont venus renforcer l'implication de notre pays.
- évaluation des Services vétérinaires en 2009, par les experts de l'OIE. Les conclusions préliminaires de cette évaluation ont été soumises à l'appréciation des autorités nationales. [SENEGAL, 2008 : Conclusion Préliminaire PVS]

Tableau 1 : Référentiel d'activité des services vétérinaires au Sénégal
[SENEGAL 2008: Recueil de textes]

Référence	Intitulé
Loi n° 2008-07 du 24 janvier 2008.	Organisant la profession et la pharmacie vétérinaires au Sénégal
Loi 92-52 du 10 juillet 1992	Portant création de l'Ordre des Vétérinaires
Décret n°2002-1094 du 04 novembre 2002	Police sanitaire des animaux.
Loi n°66-68 du 29 mai 1966 décret d'application n°68-508 du 7 mai 1968	Contrôle des produits alimentaires et la répression des fraudes. Fixant les conditions de recherche et de constatation des fraudes.
Décret n° 89-543 du 05 Mai 1989	Réglementation de l'inspection sanitaire et de salubrité des animaux de boucherie, des viandes et sous produits destinés à l'alimentation humaine.
Décret n° 95-645 du 6 juillet 1995	Instituant le mandat sanitaire.

DEUXIEME PARTIE

Cette deuxième a consisté en une étude de terrain.

CHAPITRE 1 : MATERIEL ET METHODES

1.1. Matériel

1.1.1. Cadre de l'étude

Le cadre de notre étude est le service public vétérinaire et les vétérinaires privés au Sénégal dans l'exercice des missions de santé public vétérinaire et de santé animale.

1.1.2. Période de l'étude

Notre enquête s'est déroulée dans la période du *19 août 2009 au 15 octobre 2009*. Les différentes tâches sont articulées selon le canevas défini par les termes de références : *recherche bibliographique, préparation de guide, de fiches d'enquête et enfin enquête de terrain.*

1.1.3. Régions cibles de l'étude

1.1.3.1. Identification des zones cibles

Les régions *Dakar, Louga, Kaolack ont été* retenues pour notre enquête de terrain:

1.1.3.2. Identification des structures cibles

Les structures retenues pour l'étude sont celles qui embauchent des Docteurs vétérinaires en dehors de l'enseignement et la recherche. Les autorités des Services ciblés ont été informées sur les motifs de notre étude par voie officielle.

1.1.4. Moyens techniques

1.1.4.1. Fiche d'entretien :

Elle a permis de dresser le parcours académique et professionnel de la personne interviewée et de réaliser un descriptif complet de la structure organisationnelle du Service concerné.

1.1.4.2. Fiche de poste :

La fiche de poste a servi à faire une description du poste en rapport à la position, la localisation, les missions et le profil du vétérinaire devant occuper le poste.

1.1.4.3. Traitement et analyse des données :

Une fois les résultats obtenus leur traitement et analyse ont été réalisés par les logiciels EPI data, Excel et Epi info.

1.2. Méthode

1.2.1. Principes méthodologiques :

Notre étude répond aux quatre principes suivants :

- prendre en compte chacune des préoccupations des termes de références ;
- se focaliser sur l'organisation des Services publics vétérinaires, la typologie des postes occupés par les vétérinaires et leurs activités ;
- se baser sur l'identification et l'analyse des dysfonctionnements ;
- impliquer tous les Services publics vétérinaires, les Services stratégiques ciblés des différentes structures concernées et à tous les niveaux hiérarchiques par des entretiens individuels semi directifs.

1.2.2. Orientations méthodologiques :

Le fonctionnement des Services n'est pas exempt d'écarts et de dysfonctionnements qui se produisent dans six (06) domaines essentiellement :

- *le cadre normatif et réglementaire ;*
- *l'organisation des Services publics vétérinaires ;*
- *l'organisation des activités des vétérinaires publics (officiels) ;*
- *la définition et la typologie des postes vétérinaires ;*
- *la gestion des ressources humaines et les besoins en formation intégrées ;*
- *les niveaux de performance à atteindre pour des besoins d'harmonisation au niveau national, sous régional (UEMOA) et international (code zoo sanitaire, accords SPS, Codex Alimentarius).*

Ces six domaines constituent à la fois des variables explicatives des performances dans le fonctionnement des différents Services à tous les niveaux de responsabilité. Ces domaines requièrent des solutions appropriées aux dysfonctionnements recensés lors du diagnostic.

1.2.3. Articulation des outils méthodologiques :

La démarche d'étude devra respecter celle contenue dans les termes de références :

- *recherche bibliographique et préparation de la méthodologie en binôme ;*
- *préparation des guides d'enquêtes et d'entretiens ;*
- *enquêtes sur le terrain ;*
- *analyse des données collectées, confrontation des référentiels ;*
- *analyse et rédaction des rapports préliminaire et définitif ;*
- *soutenance du mémoire de Master II.*

CHAPITRE 2 : RESULTATS ET DISCUSSION

2.1. Résultats

2.1.1. Formation et exercice de la Médecine vétérinaire au Sénégal

2.1.1.1. Formation des Docteurs vétérinaires du Sénégal :

En 2009 le Sénégal compte 306 vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires. Voir figure 2 pays de formation ;

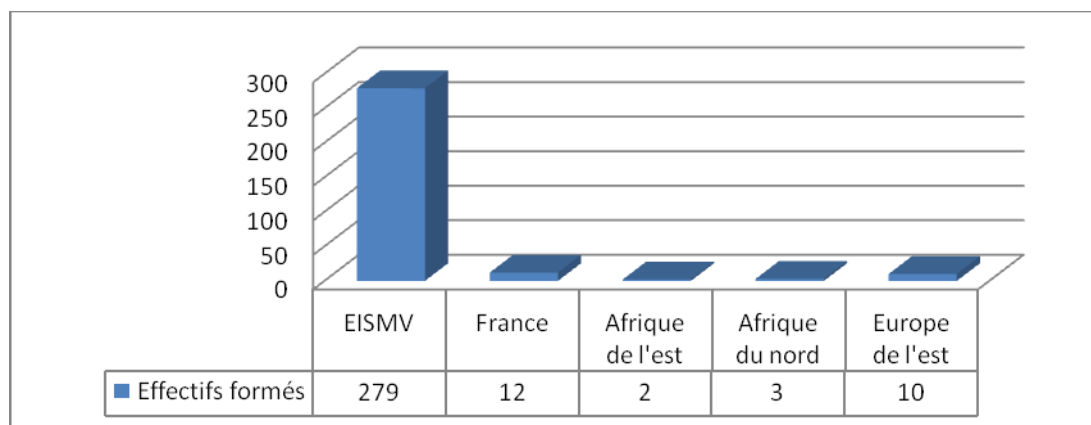


Figure 2 : Pays de formation

La majorité des Docteurs vétérinaires est formée à l'EISMV soit 92%. Les premiers ont été formés en Europe bien avant la création de l'EISMV.

2.1.1.2. Structures employant des Docteurs vétérinaires au Sénégal

Au Sénégal, les Docteurs vétérinaires sont positionnés dans une dizaine de secteurs d'activités. La classification officielle de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal a permis de déterminer les secteurs d'activités des vétérinaires du Sénégal les résultats obtenus sont indiqués au tableau 2.

Tableau 2 : secteur d'activité

Catégorie	Nombre	Pourcentage
Consultants	3	1%
Institut de recherche	18	6%
Enseignement	11	4%
Elevage	43	15%
Pêche	8	3%
Conservateurs	7	2%
Armée	4	1%
Agriculture	8	2%
Organisme	14	5%
Vétérinaires privés	130	46%
Sans emploi	13	5%
Hors pays	28	10%

L'élevage est le secteur d'activité de tutelle de la profession vétérinaire. Il emploie le plus important effectif de Docteurs vétérinaires fonctionnaires (43),

soit un pourcentage relatif de 15%. La pêche vient en second plan avec (8) Docteurs Vétérinaires. Quant au secteur privé, il emploie près de la moitié de l'effectif total (130 vétérinaires installés et salariés soit 46%).

2.1.1.3. Structures visitées :

Nous avons choisi de visiter six structures dans les zones de l'étude. (Dakar, Louga et Kaolack) Le tableau 3 indique les effectifs des structures cibles.

Tableau 3 : Structures visitées

Structure visitée	Effectif total	Effectif vétérinaires zone d'étude	Interviewés
Elevage	43	30	19
Pêche	8	8	2
Agriculture	6	4	3
Conservateurs	7	1	1
Armée	4	4	3
Vétérinaires privés	92	38	10
Total	<u>160</u>	<u>85</u>	<u>38</u>

Dans ces structures, nous avons choisi des secteurs d'activités prenant en charge en plus de d'autres activités vétérinaires, *la santé animale, la santé publique vétérinaire l'environnement et le bien être animal*. Ces domaines d'activité mobilisent un total de 85 Docteurs vétérinaires, 38 parmi eux ont été choisis pour l'étude.

1. **Le Ministère de l'Elevage :**
(43) Docteurs vétérinaires repartis entre l'administration centrale, les services décentralisés et les services rattachés au Ministère. Ces vétérinaires sont secondés dans leurs missions par des Ingénieurs Zootechniciens, des Ingénieurs des Travaux d'Elevage et des Agents Techniques d'Elevage.
2. **Le Ministère de l'Economie Maritime :** Emploie sept (07) Docteurs vétérinaires répartis dans quatre directions : la DPM deux (02), la DITP trois (03), la DPSP un (01), la DPC un (01). Ces Docteurs vétérinaires partagent les mêmes missions avec des Ingénieurs Halieutiques, des Ingénieurs des pêches et des Agents des pêches.
3. **Le Ministère de L'Agriculture :** Emploie des vétérinaires au nombre de (06) repartis entre l'administration centrale (01) et les services spéciaux : Plan REVA (02), l'ANCAR (03).
4. **Le Ministère de l'Environnement :** Emploie sept (07) Docteurs vétérinaires dont un (01) au niveau de la Direction des parcs nationaux et les six (06) autres sont affectés dans les services décentralisés, les parcs et réserves.

5. **Le Ministère des Forces Armées** : compte quatre (04) Docteurs vétérinaires.
6. **Les Vétérinaires privés** : le secteur privé le plus pourvu en Docteurs vétérinaires qui sont au nombre de cent trente (130) dont quatre vingt douze (92) qui sont installés en clientèle privé.
Les vétérinaires mandataires : ils sont au nombre de trente huit (38) en 2006. Ce nombre a encore baissé en 2008 soit vingt six (26) au total.

2.1.1.4. Secteur d'activité

La santé publique vétérinaire et la santé animale représentent 5,4 % de l'activité des vétérinaires interviewés. Les deux missions associées au même poste donnent 54,1%. Le cumul des trois missions (santé animale, santé publique vétérinaire et santé animale-santé publique vétérinaire) donne une position relativement importante 64,9% par rapport au reste. Le tableau 4 indique les différents secteurs d'activités.

Tableau 4 : Secteurs d'activités

Secteur d'activité	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Production	4	10,8%	10,8%
Faune	1	2,7%	13,5%
Santé publique vétérinaire	2	5,4%	18,9%
Pêche	3	8,1%	27,0%
Santé animale	2	5,4%	32,4%
Santé publique vétérinaire - Santé animale	20	54,1%	86,5%
Autres	5	13,5%	100,0%
Total	37	100,0%	100,0%

2.1.1.5. : Fonctions occupées par les vétérinaires

Les Docteurs vétérinaires sont présents à tous les niveaux de responsabilité : Le tableau 5 indique les postes occupés par les vétérinaires dans les différentes structures.

- ✓ Directeur : 45% ;
- ✓ Chef de division : 10, 8% ;
- ✓ Chef de service : 16, 2% ;
- ✓ Chef de service régionale de l'élevage : 5, 4%.

Tableau 5 : Fonctions occupées par les vétérinaires

Fonction	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Directeur	17	45,9%	45,9%
Chefs de division	4	10,8%	56,8%
Chef de service	6	16,2%	73,0%
services régionaux de l'élevage (SRE)	2	5,4%	78,4%
services départementaux de l'élevage (SDE)	2	5,4%	83,8%
Chefs de bureau	3	8,1%	91,9%
Adjoints	3	8,1%	100,0%

Total	37	100,0%	100,0%
--------------	----	--------	--------

2.1.1.6. Postes occupés en début de carrière

En début de carrière, les Docteurs vétérinaires occupent pour la grande majorité des postes : d'adjoints (53,8%), de mise à disposition et sans attribution (19,2%), SDE (11,5%), Chef de bureau (7,7%). L'affectation à ces postes ne tient pas compte du profil en fonction des missions à réaliser. Le tableau 6 indique les postes occupés par les vétérinaires en début de carrière.

Tableau 6 : Postes occupés en début de carrière

fonction	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Directeurs	1	3,8%	3,8%
SDE	3	11,5%	15,4%
Chef de service	1	3,8%	19,2%
Adjoint	14	53,8%	73,1%
Chef de bureau	2	7,7%	80,8%
Autres	5	19,2%	100,0%
Total	26	100,0%	100,0%

2.1.1.7. Effectifs des vétérinaires

Les effectifs des Docteurs vétérinaires sont très réduits (01) pour près de 50% des structures visitées (SRE et autres services spécialisés tels que les haras nationaux, le centre national d'amélioration génétique de Dahra.). Les effectifs les plus importants (08) se trouvent au niveau des Services centraux (Direction de l'Élevage, Direction des Services vétérinaires et Division affiliées). Le tableau 7 indique la représentativité des vétérinaires dans les différentes structures.

Tableau 7: Effectifs des vétérinaires

Nombre de vétérinaire	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
0	1	2,7%	2,7%
1	18	48,6%	51,4%
2	14	37,8%	89,2%
3	2	5,4%	94,6%
5	1	2,7%	97,3%
8	1	2,7%	100,0%
Total	37	100,0%	100,0%

2.1.1.8. Les non vétérinaires :

Les effectifs des non vétérinaires sont très variés en fonction des structures. Il s'agit le plus souvent de Zootechniciens, d'Ingénieurs des Travaux d'Élevage (ITE), d'Agents Techniques d'Élevage (ATE) ou de Techniciens des pêches. Ces techniciens viennent en appont pour renforcer le dispositif des structures.

2.1.1.9. Besoin intrinsèque en formation :

La figure 3 illustre le nombre de vétérinaire ayant exprimé le besoin de réaliser une formation complémentaire

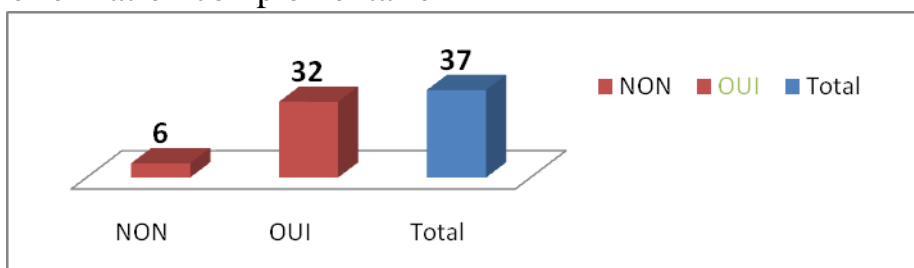


Figure 3 : besoin intrinsèque en formation

Près de 83,8 % ont exprimé le besoin de réaliser une formation complémentaire afin de répondre aux exigences spécifiques de leur mission. Les 16,2% restants estiment qu'ils n'ont pas besoin de formation parce qu'ils ont déjà bénéficié de formation complémentaire assujetti à une forte expérience (+16 ans).

2.1.2.0. Domaines ciblés pour la formation :

31 demandes personnalisées de formations ont été formulées et peuvent être regroupées en 7 domaines. les domaines de formation sont fournies par le tableau 8.

Tableau 8 : Domaines ciblés pour la formation

<i>Domaine</i>	<i>Type</i>	<i>Secteur d'activité</i>
<i>Environnement</i>	<i>Environnement, Gestion de la biodiversité, Géomatiques, Biologie marine Gestion des ressources marines</i>	<i>Parcs nationaux Pêches</i>
<i>Santé publique vétérinaire</i>	<i>Administration vétérinaire, Réglementation, Législation Epidémiologie Analyse de laboratoire, Hygiène alimentaire Pharmacie toxicologie Contrôle antidopage, Sociologie</i>	<i>DPZ, DSPV, DLR, SRE, SDE Direction du développement équin</i>
<i>Alimentation</i>	<i>Technologie alimentaire</i>	<i>DSPV</i>
<i>Economie</i>	<i>Economie, Gestion, Statistique</i>	<i>Tous les secteurs y compris vétérinaires privés</i>
<i>Production animales</i>	<i>Agropastoralisme Aviculture industrielle Productions animales</i>	<i>Direction de l'élevage, vétérinaires privés.</i>
<i>Santé animale</i>	<i>Santé animale, Pathologie médicale Chirurgie, Imagerie</i>	<i>Vétérinaires privés, DPZ, élevage équin</i>
<i>Biotechnologie</i>	<i>Biotechnologie, Reproduction</i>	<i>DDE, vétérinaires privés et Direction de l'élevage.</i>

Les plus fortes demandes de formations complémentaires en santé publique vétérinaire ont été exprimées par les vétérinaires des différentes Divisions et Bureaux de la Direction des Services vétérinaires, les Services régionaux et départementaux de l'Élevage.

2.1.2. Analyse des postes

2.1.2.1. Identification des postes au Ministère de l'Élevage

Pour la suite de notre étude, nous nous intéresserons seulement aux domaines d'activités du vétérinaire officiel : la santé animale, la santé publique

2.1.2.1.1 Poste de la Direction des Services vétérinaires :

Niveau de responsabilité : assure la coordination de la conception et l'application des politiques en matière d'élevage. Nommé par décret et placé sous la tutelle du

Ministre en charge de l'Elevage, le Directeur a sous son autorité l'ensemble du personnel de sa direction.

Niveau de qualification : En plus d'une formation initiale de base en médecine vétérinaire, il doit nécessairement avoir une formation complémentaire transversale en gestion administrative. Les postes de directions (17%) sont dirigés par les vétérinaires qui ont un capital d'expérience de 18 années en moyenne. (Voir tableau 9) **Tableau 9 :** Direction des Services vétérinaires

<i>Type de poste</i>	<i>Contenu du poste</i>	<i>Critères de qualification exigés</i>
<i>Direction des services vétérinaires</i>	<i>Elaboration, et mise en œuvre de la politique nationale en santé animale et en l'hygiène publique vétérinaire. La protection zoo sanitaire, Surveillance de l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaire. Assurer la sécurité sanitaire des aliments par la conception et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire relatif à l'inspection des denrées alimentaire d'origine animale.</i>	<i>Formation initiale : vétérinaire Formation complémentaire ; santé publique vétérinaire Forte expérience</i>

2.1.2.1.2 Poste de Chef de Division

Niveau de responsabilité : participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires, de programmes et de planning d'actions. Nommé par arrêté du Ministre en charge de l'Elevage, le Chef de Division a sous son autorité l'ensemble des bureaux de son service.

Niveau de qualification : Doit être expérimenté en administration vétérinaires 10 ans (24%) et avoir une formation post universitaire en santé publique vétérinaire. Les tableaux 10, 11 et 12 indiquent le contenu des missions et les critères de qualifications des différentes divisions de la DSV.

Tableau 10 : Division de la santé publique vétérinaire (DSPV)

<i>Type de poste</i>	<i>Contenu du poste</i>	<i>Critère de qualification exigé</i>

<i>Division de La santé publique vétérinaire(DS PV)</i>	<i>Veiller au suivi des productions et des industries animales ; Participer à l'élaboration des normes de qualité des DAOA, des normes d'installation des industries animales et des bâtiments d'élevage et de la promotion d'un label qualité. Analyser et d'évaluer les données relatives à la salubrité de DAOA destinées à la consommation humaine ainsi que la conformité des établissements de production, de transformation, de stockage, de distribution des denrées alimentaires d'origine animale. Participer à l'élaboration de cadre législatif et règlementaire relatif à l'homologation et à la certification. De contrôler l'origine et la salubrité de produits et sous produits animaux</i>	<i>Formation initiale : vétérinaire Formation complémentaire : santé publique vétérinaire. Epidémiologie ; Microbiologie, Gestion et Analyse des risques Expérience requise</i>
---	--	--

Tableau 11 : Division de la protection zoo sanitaire(DPZ)

<i>Type de poste</i>	<i>Contenu du poste</i>	<i>Critère de qualification exigé</i>
<i>Division de la protection zoo sanitaire(DP Z)</i>	<i>Suivre la situation sanitaire des élevages, les mesures de protection sanitaires .le control vétérinaire au frontière ; Inspection et contrôle de la professions vétérinaires, octroyer les mandats sanitaires, accréditation des services vétérinaires ; Assurer la collecte et le traitement des données zoo sanitaires ; Organiser le contrôle et l'inspection des unités de production, de conditionnement et de vente des intrants génétiques, produits biologiques et médicaments vétérinaires. Organiser et coordonner la lutte contre les épizooties ; Proposer des actes administratifs, réglementaires et législatifs relatifs à l'application de la police sanitaire des animaux domestiques.</i>	<i>Formation initiale : vétérinaire Formation complémentaire : Santé publique vétérinaire, Epidémiologie, statistique, maitriser l'outil d'analyse de risque, Expérience requise</i>

Tableau 12 : Division de la législation et de la réglementation (DLR)

<i>Type de poste</i>	<i>Contenu du poste</i>	<i>Critère de qualification exigé</i>
<i>Division de la législation et de la réglementation (DLR)</i>	<i>Elaborer la politique de santé animale et de protection des animaux ; Elabore et préparer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à la sante animale, à la protection des animaux et aux professions vétérinaires. Participer aux activités des organisations internationales de réglementation zoo sanitaire.</i>	<i>Formation initiale : vétérinaire Formation complémentaire : Santé publique vétérinaire, Santé animale, Droit et gestion administrative Expérience requise</i>

2.1.2.1.3. Chef de bureau

Niveau de responsabilité : les responsables de ce poste (31%) ont pour mission, l'application des protocoles et procédures, la mise en place et le suivi des instruments de travail, assurer la diffusion de l'information, la coordination des actions de terrain.

Niveau de qualification : nommé par la hiérarchie ils sont souvent des vétérinaires ayant terminés leur stage de deux ans, Ingénieurs des Travaux d'Élevage ou Zootechniciens. L'expérience requise est de moins de cinq années avec ou sans formation post universitaire dans le domaine. Les tableaux 13,14 et 15 indiquent le contenu des missions des différents bureaux de la DSV et les critères de qualifications exigés.

Tableau13 : Bureau de l'Hygiène alimentaire (DSPV)

<i>Type de poste</i>	<i>Contenu du poste</i>	<i>Critère de qualification exigé</i>
<i>Bureau de l'hygiène alimentaire</i>	<i>Contrôle des installations de production de denrées alimentaires d'origine animale, délivrance des autorisations d'installation d'unités de productions, délivrance de certificat d'origine et de salubrité,</i>	<i>Formation initiale : vétérinaires Formation complémentaire : santé publique vétérinaire, technologie alimentaire.</i>

Tableau 14 : Bureau de l'assurance Qualité

<i>Type de poste</i>	<i>Contenu du poste</i>	<i>Critère de qualification exigé</i>
Bureau de l'assurance Qualité	Production délivrance de certificat d'origine et de salubrité	Formation initiale : vétérinaires Formation complémentaire : santé publique vétérinaire, technologie alimentaire

Tableau 15 : Bureaux de la DPZ

<i>Type de poste</i>	<i>Contenu du poste</i>	<i>Critère de qualification exigé</i>
Bureau surveillance épidémiologique	Suivie de la situation sanitaire Collecte de données mensuelles Surveillance du dispositif national d'épidémiosurveillance.	Formation initiale : vétérinaire Formation complémentaire : Santé public vétérinaires
Bureau de la prophylaxie, de la lutte contre les zoonoses et de la promotion du bien être animal	Lutte contre les maladies réputées l'également contagieuses, organisation et suivie des programmes annuels de vaccination,	Formation initiale : vétérinaire Formation complémentaire : santé publique vétérinaires, santé animale, épidémiologie
Bureau de la médecine et de la pharmacie vétérinaire	Surveillance de l'exercice de la profession vétérinaire Délivrance d'autorisation d'exercer la médecine vétérinaire à titre privé Contrôle du médicament vétérinaire délivrance des autorisations d'importer, et de commercialisation des médicaments vétérinaires	Formation initiale : vétérinaire Formation complémentaire : santé publique vétérinaire, pharmacie, toxicologie

2.1.2.1.4. Poste de Chef de Service régional de l'élevage.**Niveau de responsabilité :**

Le Chef de Service régional est le relais de l'administration centrale, Il a en charge la mise en œuvre de la politique de protection zoo sanitaire, de la santé publique vétérinaire et des productions animales. Dans le nouvel organigramme ce poste est directement rattaché au Ministère de l'élevage. Sa relation avec les directions nationales (DSV, DIREL, et DEQUIN) est fonctionnelle.

Niveau de qualification :

Les responsables de ce poste ont le même profil que les Chefs de Division : une expérience moyenne de 16 ans, formation complémentaire de 2 à 3 ans dans les domaines de la Santé et des Productions animales.

2.1.2.2. Identification de poste au Ministère de l'Economie Maritime [SENEGAL, 2008: Décret n° 2004-572]

[SENEGAL, 2008: Décret n° 2005-569] Pour l'essentiel ils sont mis à la disposition de la DITP (5) c'est à ce niveau que nous trouvons le point focal pour les maladies aquatiques. Les autres Docteurs

Vétérinaires sont essentiellement affectés à la DPC, la DPM (1), la DPSP (1) où ils occupent des postes de Chef de Division et de Chef de Bureau.

Au Ministère de l'Economie maritime, les postes de directions sont occupés par des corps professionnels divers : Ingénieurs halieutes océanographes, Ingénieurs en technologie générale et Docteurs vétérinaires.

2.1.2.2.2. Poste de Chef de Division

Niveau de responsabilité : conception des textes législatifs et réglementaires suivie et application.

Niveau de qualification :

Les Chefs de Division sont nommés, parmi les agents de la hiérarchie B au moins, par arrêté du Ministre chargé de la Pêche sur proposition du Directeur des Industries de Transformation de la Pêche, (Voir tableau 16)

Tableau 16 : Divisions de la DITP

<i>Type de poste</i>	<i>Contenu du poste</i>	<i>Critère de qualification exigé</i>
<i>Division des inspections et du contrôle</i>	<i>Elle est chargée :</i> <ul style="list-style-type: none"> - De l'application des normes relatives aux conditions d'implantation des établissements de transformation à terre des normes requises pour les navires congélateurs ; - De l'appui et de la mise en place des plans de masse des nouvelles structures ; - De l'audit, de l'inspection technique et sanitaire des établissements à terre et des navires agréés ou sollicitant un agrément ; - De la gestion des agréments délivrés aux établissements de transformation ; - Du contrôle de qualité et de la certification des produits de la pêche à l'export et à l'import, ainsi que de l'application du concept HACCP sur toute la filière de transformation ; - Des statistiques d'exportations. 	<i>Formation initiale :</i> vétérinaire <i>Formation complémentaire :</i> Santé publique vétérinaire <i>Expérience requise</i>
<i>Division législation et suivi des industries</i>	<i>Elle est chargée :</i> <ul style="list-style-type: none"> - De l'élaboration et de la révision des textes législatifs et réglementaires sur la transformation, le traitement, le conditionnement, la conservation, la commercialisation et le contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture ; - De l'appui des entreprises engagées dans la certification ISO. 	<i>Formation initiale :</i> vétérinaire <i>Formation complémentaire :</i> Santé publique vétérinaire <i>Expérience requise</i>

Niveau de responsabilité : Agents de constatation, de contrôle et d'accompagnement des établissements de transformation des produits de la pêche.

Niveau de qualification : Les Chefs de bureaux sont nommés par note de service du Directeur des Industries de transformation des produits de la Pêche sur proposition du Chef de division concerné. Ce sont des fonctionnaires de la hiérarchie B ou C. Le tableau 17 indique le contenu des missions des bureaux de la DITP.

Tableau 17 : Bureaux de la DITP

Type de poste	Contenu du poste	Critère de qualification exigé
Le Bureau de Contrôle des Produits Halieutiques (BPCH)	<ul style="list-style-type: none"> -Inspection et contrôle des établissements de transformation à terre et des navires, avant l'attribution d'un agrément ; -Inspection technique et sanitaire des établissements et structures assimilées ; - Contrôle de qualité et certification des produits de la pêche à l'exportation ; - Appui à la mise en place des plans de masse pour les nouvelles structures ; 	<p>Formation initiale : vétérinaire</p> <p>Formation complémentaire : Santé public vétérinaires</p>
Le Bureau des Agréments	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion des agréments délivrés aux établissements et structures assimilées; -Application des normes relatives aux conditions d'implantation des établissements de transformation à terre ainsi que des normes requises pour les navires, avant l'attribution d'un agrément. 	<p>Formation initiale : vétérinaire</p> <p>Formation complémentaire : Santé public vétérinaire</p>

2.1.2.3. Identification des postes au Ministère de l'Environnement

2.1.2.3.1. Poste de Chef de Chef de Division

A la DPN, les Docteurs vétérinaires appartiennent à la Division Espaces Naturels Communautaires, zones périphériques (1) et du Pool des Conservateurs Régionaux La particularité par rapport aux autres Ministères est que les postes de Chef de Division ou de Chef de Service sont accessibles aux Docteurs vétérinaires en début de carrière.

Niveau de responsabilité : participe à la conception et la mise en place des outils de promotion des politiques en matière de gestion des zones protégées.

Niveau de qualification : Docteurs vétérinaires, Agronomes, Géographes, Biologistes conservateurs. (Voir tableau 18)

Tableau 18 : Divisions de la DPN

Type de poste	Contenu du poste	Critère de qualification
Division «Espaces Naturels Communautaires», "Zones Périphériques" (D.E.N.C. / Z.P.)	<ul style="list-style-type: none"> coordonner la promotion du concept "ENC" auprès des zones cibles ; coordonner les processus de gestion participative dans les "ZP" 	<p>Formation initiale Conservateur, vétérinaires, biologistes</p> <p>Formation complémentaire</p>
Pool des Conservateurs Régionaux (P.C.R.)	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et mettre en cohérence la politique régionale de conservation de la biodiversité dans la zone éco-géographique concernée (zone Saint-Louis, Ferlo, Saloum, Dakar, Niokolo koba, Casamance) 	<p>Formation initiale conservateur</p> <p>Formation complémentaire écologie et protection de la biodiversité</p>

2.1.2.4. Identification du poste de Docteurs vétérinaire privé mandaté

Niveau de responsabilité : participe aux différents programmes d'actions pour l'amélioration de la santé et le bien-être animal avec les deux composantes soins vétérinaires et immunisation du cheptel, assure la distribution du médicament vétérinaire.

Niveau de qualification : Docteur vétérinaire inscrit au tableau de l'ordre et bénéficiaire du mandat sanitaire. Le tableau 19 fourni le contenu des missions confiées aux vétérinaires privés mandataires et les critères de qualifications exigés.

Tableau 19 : Docteurs vétérinaires privés mandatés

Type d Type de poste	Contenu du poste	Critère de qualification
Vétérinaire privé mandatés	-Assurer le relais dans certaines missions régaliennes de l'état sénégalais : -Surveillance épidémiologique. Servir de relais dans le réseau d'épidémiosurveillance. -La vaccination de masse. -La vaccination des animaux de compagnie et L'établissement de livret sanitaire vétérinaire.	Formation initiale : vétérinaire Formation complémentaire : Santé animale, santé publique vétérinaire. Autres : Installés en clientèle privée, être titulaire du mandat sanitaire en cours de validité.

Le pari de la privatisation est gagné pour le Sénégal avec l'installation de près d'une centaine de Docteurs vétérinaires privés. L'exécution du mandat sanitaire (décret n° 95-645 du 6 juillet 1995 instituant le mandat sanitaire) constitue une preuve évidente de leur implication dans les missions de santé animale.

2.2. DISCUSSION

2.2.1. Matériel et méthodes

Pour réaliser cette étude, nous avons procédé à des choix ciblés sur les zones (Dakar, Kaolack et Louga), les structures, le domaine d'activité (santé publique vétérinaire, santé, animale) et les personnes (Docteur vétérinaire, Docteur vétérinaire officiel et non vétérinaire). Enfin le type d'entretien retenu (semi directif) d'une durée moyenne de 45 minutes nous a permis de faire un travail appréciable.

Mais cette méthode de travail n'a pas permis d'apporter toutes les réponses attendues. Ceci pouvait être évité si le questionnaire avait été suffisamment éprouvé et le mode d'exploitation statistique choisi auparavant.

2.2.2. Résultats

2.2.2.3. Exercice de la médecine vétérinaire au Sénégal

Le Ministère de l'Elevage d'une part et l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal d'autre part, veillent à la normalisation et à la réglementation de la profession vétérinaire en générale et de l'exercice de la médecine vétérinaire (loi 92 52 portant création de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal) [SENEGAL 2008: Recueil de textes]. Cette loi définit l'exercice de la médecine vétérinaire axé sur les activités de santé animale, de la pharmacie vétérinaire de l'inspection d'hygiène et de salubrité des denrées d'origine animales, ce qui est en phase avec la définition des institutions sanitaires internationales.

La loi sur la profession vétérinaire apporte un recadrage de l'exercice de la profession et de la pharmacie vétérinaire dans le contexte du marché unique et des nouvelles dispositions sanitaires de l'OIE. Le Ministère de l'Elevage et l'Ordre sont en accord dans la conception et la définition des termes essentiels de ces lois.

Les disfonctionnement viendraient de la gestion optimale des ressources humaines disponibles, des dispositions fonctionnelles et techniques des services et enfin de l'application des lois et décrets.

2.2.2.4. Structures employant des vétérinaires au Sénégal

Le Ministère de l'Elevage est le secteur de tutelle de l'exercice de la profession vétérinaire (43) soit 15% de l'effectif global inscrit au tableau de l'Ordre des Docteurs vétérinaires du Sénégal. Les Docteurs vétérinaires de la fonction publique sont enregistrés à l'ODVS au moment de leur recrutement, par la suite ils sont affectés dans d'autres structures de l'Etat.

La Pêche, l'Agriculture, l'Armée et l'Environnement se partagent le reste des effectifs soit (27) Docteurs vétérinaires. Ces différentes structures ont des missions croisées avec le Ministère de l'Elevage dans le domaine de la santé publique vétérinaire.

Le secteur privé avec 92 Docteurs vétérinaires, complète l'effectif des Docteurs vétérinaires dans les missions de santé animale, de la surveillance

épidémiologique et l'immunisation du cheptel. Le mandat des Docteurs vétérinaires privés devrait être étendu à des missions de santé publique vétérinaire telle que l'inspection des denrées alimentaires pour mieux valoriser ce disponible en ressources humaines de qualité.

A la lumière des informations ci-dessus, on remarque que, la répartition des vétérinaires est très inégale aussi bien entre les différentes structures qu'au niveau national. Cette situation a pour conséquence de rallonger les délais d'exécution des missions et parfois, la réalisation de certaines activités par un personnel inadapté. Ces dysfonctionnements sur la qualité des ressources humaines ont été relevés dans la récente évaluation des Services vétérinaires du Sénégal sous l'égide de l'OIE [SENEGAL, 2008 : Conclusion Préliminaire PVS]. Les besoins en effectifs ont été exprimés dans le rapport bilan 2006 du Ministère de l'Elevage. [SENEGAL 2006 Rapport annuel DIREL 2006] Récemment, les résultats de l'étude diagnostic et évaluation des besoins en ressources humaines du Ministère de l'Elevage à l'horizon 2015 a mentionné un besoin de **68 Docteurs vétérinaires ; 108 ITE ; 71 ATE.**

2.2.2.5. Domaines d'activités

La santé publique vétérinaire :

5,4% des Docteurs vétérinaires interviewés ont des missions de santé publique vétérinaire au niveau de l'administration central (DSPV).

Santé publique vétérinaire-santé animale :

L'association de ces deux missions au même poste occupe 54,1% des Docteurs vétérinaires interviewés. Ils sont repartis entre l'administration centrale (DSV), les services déconcentrés (SRE) et les vétérinaires privés.

Globalement on note un déficit réel en ressources humaines (Docteurs vétérinaires) vétérinaires et le profil parfois inadéquat de ceux en poste au regard des missions qui leur sont confiés. Enfin le manque de personnel technique non vétérinaire de soutien alourdit davantage la tâche des responsables de ces postes.

Pêche : les missions de contrôle sanitaire sont homologuées par une reconnaissance d'équivalence de son Service d'inspection sanitaire avec ceux de l'Union européenne. [Keita pape n 2005:] par la *Décision n° 96/355/CEE du 30 mai 1996* de la Commission des Communautés Européennes.

Faune : C'est le Ministère de l'Environnement qui dispose de l'information sanitaire de la faune sauvage, qui est transmise à la DSV par le point focal.

Toutes les structures visitées ont des missions relevant du domaine de la santé publique vétérinaire. (*Santé animale, contrôle sanitaire des aliments d'origine animale, protection zoo sanitaire, protection de l'environnement et le bien-être animal*) Ces activités qui occupent 64, 9% des vétérinaires interviewés devraient bénéficier d'un renforcement en ressources humaines de qualité pour une meilleure gestion de l'information sanitaire. (Collecte, traitement, diffusion et consignation)

2.2.2.6. Fonctions occupées par les Docteurs vétérinaires

Les Docteurs vétérinaires ont la vocation à occuper les plus hautes fonctions de l'administration (*décret 77 895 du 12-10-77* portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la Santé et des Productions animales) [SENEGAL 2008: Recueil de textes]. Ainsi, nous avons des Directeurs (45%), Chefs de Division (10,8%) et enfin, les Chefs de SRE et les Chefs de service (5,4%). Cela montre un niveau d'encadrement supérieur très correct pour la planification des missions.

Par contre, on trouve des Docteurs vétérinaires à des postes qui devaient être occupés par des non vétérinaires (personnel de soutien technique ITE et techniciens supérieurs) par exemple, Chef de bureau et Chef de service Départemental de l'Elevage.

Cette situation est en contradiction avec le déficit en ressources humaines (Docteurs vétérinaires) et pose encore la problématique de la valorisation du personnel vétérinaire disponible. Il en est de même pour les vétérinaires sans postes d'affectation précis.

2.2.2.7. Postes occupés en début de carrière

Docteurs vétérinaires : En début de carrière les Docteurs vétérinaires occupent d'abord un poste de stagiaire (*arrêté n°61 059 du 08 février 1961 et décret 77 895 du 12-10-77*) pour leur donner le temps de s'imprégner et de s'améliorer dans leur environnement de travail. Par la suite, ils ont la faculté d'occuper un poste de Chef de bureau (**16,2%**) à partir duquel ils vont réaliser des missions d'Application, de suivies, de collecte et de remontée de l'information.

Par ailleurs, certains Docteurs vétérinaires ont occupé des postes de Chefs de bureau pendant période assez longue d'où leur immobilisme dans leur progression.

Une bonne utilisation des ressources humaines est incompatible avec cette longue période d'adaptation. Il faut lors du recrutement spécifier le profil en rapport au poste à pourvoir.

Vétérinaires officiels : l'utilisation de cette catégorie de ressource humaine n'est pas une exigence dans nos pays. Le Sénégal qui n'en compte que deux. Les missions de santé publique nécessitant l'expertise de ces derniers sont exécutées par un personnel vétérinaire (Docteurs vétérinaires), non vétérinaire et appartenant à d'autres corps professionnels assermentés (agent des douanes, de la police, médecins pharmaciens...) en application de la *Loi n°66-68 du 29 mai 1966 relative au contrôle des produits alimentaires et la répression des fraudes*. Cette disposition contraire aux exigences des normes sanitaires internationales constitue un obstacle majeur à la reconnaissance des actes posés par nos institutions.

2.2.2.8. Les non vétérinaires

Le statut du personnel technique non vétérinaire des Services de santé animale et de santé publique vétérinaire est admis par le *décret 77 895 du 12-10-77*. Leurs missions est de suppléer les Docteurs vétérinaires dans leurs tâches. On compte parmi eux des ITE, ATE et des techniciens des pêches.

Mais dans la réalité, on constate qu'il ne s'agit pas de suppléance mais plutôt de conduite entière de missions sanitaires dévolues à des Docteurs vétérinaires officiels par un personnel non vétérinaire. Par exemple l'inspection des viandes au niveau des abattoirs régionaux et départementaux est réalisée par un personnel technique non vétérinaire. Pour parer à ces insuffisances, il est important de procéder à un recadrage des missions sanitaires dans ces services. Cette vision corrobore avec les conclusions de HAMMAMI et HUTTER. (2007) [SENEGAL, 2008 : Conclusion Préliminaire PVS]

Une autre catégorie représentée par les Ingénieurs Zootechniciens, Agronomes et Océanographes forment une équipe pluridisciplinaire avec les Docteurs vétérinaires. Dans ce cas précis le principal problème est l'harmonisation entre les différentes structures administratives de tutelles dans le traitement de l'information sanitaire par un personnel vétérinaire qualifié et respectant les protocoles requis par les instances sanitaires internationales. Cela est aussi valable pour le Ministère de l'Economie Maritime où certaines missions relevant du domaine de la santé publique vétérinaire sont confiés à d'autres corps professionnels.

2.2.2.9. Performance dans l'exécution des missions

Une grande satisfaction a été notée les réponses obtenues : plus de 80% estiment qu'il y a adéquation poste-profil contre 20%. Mais cette réponse doit être relativisée puisqu'il s'agit d'une évaluation en interne pouvant être faussé par l'absence d'éléments de comparaison et de baromètre de performance.

Par contre, certains Docteurs vétérinaires rencontrent des difficultés dues à une absence de formation complémentaire adaptée aux exigences des missions.

2.2.2.10. Expression des besoins en formation complémentaire

83,8 % des Docteurs vétérinaires ont exprimé le besoin de réaliser une formation complémentaire pouvant les aider à mieux réaliser les missions qui leur sont assignées.

La formulation de l'expression des besoins doit émaner d'une étude globale prenant en compte la composante ressource humaine, la composante activité et mission et les exigences organisationnelles, légales et réglementaires. Les résultats obtenus permettraient d'élaborer des programmes de formation ciblés afin d'optimiser le potentiel vétérinaire (Docteurs vétérinaires) existant.

2.2.2.11. Comparaison des référentiels d'activités

A ce stade de notre étude, il est question de trouver un parallèle entre le système de gestion des Services vétérinaires du Sénégal et ceux des institutions sous régionales(UEMOA) et internationales (OIE).

2.2.2.11.1. Référentiel sous régional :

L'implication de l'UEMOA à la politique sanitaire de ses Etats Membres est mue le besoin d'harmoniser leurs procédures sanitaires vétérinaires déjà existant.

Les domaines qui ont déjà fait l'objet d'un consensus (le médicament vétérinaire, la sécurité alimentaire, l'exercice de la médecine vétérinaire et enfin, la sécurité sanitaire des aliments), ont permis la mise en place de réglementations communes à respecter dans l'espace de L'Union.

Par contre, les instruments (tels moyens politiques, structurels, humains et financiers) pour accompagner leur mise en place au sein des Etats Membres doivent nécessairement. Malheureusement la plus part de nos Etats connaissent des instabilités de tout ordre avec des préoccupations politico financière parfois plus forte.

Aussi devant la grande disparité du niveau de qualité de nos Services vétérinaires, (d'un pays à un autre) ce travail devra reposer sur la volonté de chaque Etat d'évoluer seul dans une perspective de la reconnaissance de la qualité de son service vétérinaire par les organismes sanitaires internationaux. Cela pourrait par la suite, permettre aux autorités sanitaires de l'UEMOA de disposer d'un niveau de compétence élevé afin de mettre en place un cadre de travail harmonisé dans ses Etats Membres.

2.2.2.11.2 Référentiel d'activité des Services vétérinaires du Sénégal

Des efforts ont été consentis dans plusieurs domaines :

Volonté politique : ces dix dernières années, les Services vétérinaires du Sénégal ont connu des mutations sur le plan institutionnel, juridique et réglementaire.

Cette volonté politique est à la fois l'émanation des besoins exprimés par les bénéficiaires, les différents services pour l'atteinte des objectifs et enfin le niveau de performance exigé par les institutions sanitaires internationales. Elle devra être planifiée de manière très rigoureuse dans la durée en ne tenant compte d'aucun changement institutionnel.

Organisation des services : création du Ministère de l'Elevage avec une ligne de commandement unique, érection de la Division des Services vétérinaires, reprise du recrutement des Docteurs vétérinaires dans la fonction publique, mise en place d'un réseau intranet étendu aux Services départementaux de l'Elevage.

Mais jusqu'à présent il demeure un flou institutionnel qu'il serait bon de justifier sinon de corriger. C'est le cas des SRE avec un seul Docteur vétérinaire à la tête, qui est l'autorité déconcentré des trois directions que compte le Ministère de l'Elevage ce qui est trop lourd comme mission à ce poste. Il faudrait justifier sa place dans l'organigramme et trouver un représentant pour chaque Direction.

Communication : les notifications sanitaires sont faites avec la régularité recommandée par les institutions sanitaires internationales. Depuis 2005, les Services vétérinaires du Sénégal sont à jour auprès de l'OIE.

Depuis plus de deux ans le réseau intranet connaît des problèmes et les agents des Services déconcentrés ont recours au cyber espace. Jusqu'à présent, les

Docteurs vétérinaires privés ne sont pas systématiquement concernés dans le système de communication surtout quant il s'agit de dispositions sanitaires urgentes (par exemple la gestion de foyers de maladies animales surveillées).

Législation et réglementation : le décret de police sanitaire a été actualisé pour être conforme au contexte national et international. Il manque des textes juridiques et réglementaires qui attendent leur décret d'application. La plus part nécessite une réactualisation. Par exemple la loi qualifiant les agents de contrôle sanitaire (n°66-68 du 29 mai 1966) [SENEGAL 2008: Recueil de textes] est aujourd'hui dépassée par le contexte sanitaire international.

Le Sénégal dispose certes, d'une législation sanitaire de haute facture mais dans la réalité leur application est tributaire d'une politique de sécurité sanitaire faible (absence de moyens techniques et financier, de ressources humaines suffisantes et de qualités) au profit des autres secteurs comme la production.

2.3. RECOMMANDATIONS

Après notre analyse dans le cadre de la présente étude, nous tenons à émettre des recommandations à l'endroit des pouvoirs publics, des partenaires techniques et financiers du Sénégal.

Les Services vétérinaires ont besoin d'un appui financier conséquent pour:

- ✓ Une indépendance dans les choix et l'exercice de leur mission ;
- ✓ Un recrutement de Docteurs vétérinaires afin de renforcer le dispositif sur le terrain ;
- ✓ Améliorer les moyens logistiques et les locaux techniques ;

Les Services vétérinaires ont besoin de l'appui technique des centres collaborateurs de l'OIE pour :

- ✓ Le renforcement de capacité des ressources humaines vétérinaires ;
- ✓ Une formation diplômante de vétérinaires officiels ;
- ✓ Une bonne utilisation de l'outil PVS dans le cadre de l'auto-évaluation

Les Services vétérinaires ont besoin d'un renforcement des outils institutionnels, juridiques et réglementaires pour:

- ✓ Un recadrage des liens transversaux entre les différentes structures ayant des missions de santé publique vétérinaire;
- ✓ Une réactualisation des textes de lois et leurs décrets d'application;
- ✓ Une participation effective de notre pays aux différentes rencontres et forum mondial sur la santé publique vétérinaire.

Les Services vétérinaires ont besoin d'une réelle volonté de bonne gouvernance:

- ✓ par la mise en place de Protocole écrit avec un système d'enregistrement et d'archivage des données;
- ✓ par la mise en place d'un site web régulièrement approvisionné au profit des bénéficiaires;
- ✓ par la potentialisation de l'apport des vétérinaires privés en élargissant le mandat sanitaire à l'inspection et le contrôle des denrées alimentaires d'origine animale;
- ✓ par la mise en place d'un service de ressource humaine de qualité capable de valoriser le potentiel de chaque agent du Service dans l'affectation des missions.

CONCLUSION

Le contexte du marché unique offre certes un réel avantage d'ouverture aux producteurs des pays du sud, mais il requiert un niveau de compétitivité performant dans tous les domaines.

En particulier dans le domaine alimentaire les exigences relatives à la sécurité sanitaire des aliments sont devenues un obstacle sérieux pour les producteurs et bénéficiaires occasionnant très souvent des pertes chiffrées à plusieurs centaines de millions.

L'accompagnement de ces producteurs dans le processus de la mondialisation nécessite un relèvement du niveau de l'encadrement technique par des ressources humaines avisées dans un cadre institutionnel engagé.

Sinon nos économies souffriront toujours des obstacles techniques au commerce (OTC) et cette fois ce ne seront plus des prétextes protectionnistes imposés par les pays du nord.

Force est de reconnaître que l'écart est trop important et les moyens sont dérisoires. En effet, la toute dernière étude portant sur le diagnostic et l'évaluation des besoins en ressources humaines du Ministère de l'Elevage du Sénégal à l'horizon 2015, révèle un besoin d'investissement préoccupant, estimé à environ 115 milliards de FCFA alors que le budget actuel de 08 milliards a connu des restrictions importantes ces dernières années. Ces restrictions compromettent les possibilités d'atteindre un niveau de performance acceptable à court et moyen terme.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) **KABORET Yalacé Y, 2000.** Exode des compétences et développement des capacités en Afrique. Addis-Abeba (Ethiopie) 22-24 février 2000)
- (2) **Keita pape n 2005:** Valorisation et promotion des exportations de produits de la pêche originaire du Sénégal MEMOIRE CESAG. 27 pages
- (3) **OIE, 2008 :** Performance, Vision et Stratégie : outil pour la gouvernance des services vétérinaires.-paris : OIE.-41p
- (4) **SENEGAL 2006** Rapport annuel DIREL 2006-24 Page
- (5) **SENEGAL 2008:** Recueil de textes législatifs et réglementaires ministère de l'élevage, Mars 2008: ME,-544p.
- (6) **SENEGAL, 2008 :** Conclusion Préliminaire PVS version 5-02-20081/SENEGAL.
- (7) **SENEGAL .2009 :** Décret n°2009-1407 du 23 décembre 2009 portant organisation du Ministère de l'élevage.
- (8) **SENEGAL .2010 :** Diagnostic et évaluation des besoins en ressources humaines du ministère de l'élevage à l'horizon 2015 Rapport final 29 juillet 2010 ME/165 pages.
- (9) **SIDIBE AS .2003 :** Organisation actuelle et future des services vétérinaires en Afrique : Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz., 2003, 22(2) ,473-484 12p.
- (10) **UEMOA, 2006 :** Règlement N° 01/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006 portant création et modalités de fonctionnement d'un comité Vétérinaire
- (11) **UEMOA, 2006 :** Règlement N°2/2006/CM/UEMOA établissant des procédures communautaires pour l'autorisation de mise sur le marché et la surveillance des médicaments vétérinaires et instituant un comité régional du médicament vétérinaire.
- (12) **UEMOA, 2006 :** Règlement N°3/2006/CM/UEMOA Instituant des redevances dans le domaine des médicaments vétérinaires au sein de l'UEMOA.
- (13) **UEMOA ,2006 :** Règlement N° 4/2006/CM/UEMOA Instituant un réseau de laboratoires chargés du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires dans la zone UEMOA.
- (14) **UEMOA, 2007 :** Règlement N° 07/2007/CM/UEMOA Relatif a la sécurité sanitaire des végétaux, des Animaux et des aliments dans l'UEMOA.

WEBOGRAPHIE

- (1) **ACCORDS SPS de l'OMC:**<en ligne> Accès internet <http://www.bvet.admin>. (Page consultée le 17 Juin 2009)
- (2) **ENSV, 2008:** école nationale des services vétérinaires de Lyon (ENSV) <en ligne>Accès Internet <http://www2.vet-lyon.fr/ensv/> (pages consultées le 03 Juin 2009)
- (3) **ENSV, 2008 :** Le Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires en Santé Publique Vétérinaire (CEAV-SPV) <en ligne>Accès Internet : <http://www2.vet-lyon.fr/ensv/> (pages consultées le 03 Juin 2009)
- (4) **NORMES zoo sanitaires oie** <http://www.oie.int/fr/normes>(Pages consultées le 17 Juin 2009)
- (5) **OIE ,2001 :** Accord entre la banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'association internationale de développement et l'organisation mondiale de la santé animale (30 mai 2001) <en ligne> Accès internet http://www.oie.int/fr/OIE/textfond/fr_arrangement (pages consultées le 08 Septembre 2009)
- (6) **OIE, 2008 :** Arrangement international pour, la création a paris, d'un office international des épizooties<en ligne> Accès internet: http://www.oie.int/fr/OIE/textfond/fr_arrangement (pages consultées le 10 Juin 2009)
- (7) **OIE, 2008:** Les centres collaborateurs <en ligne>Accès Internet. <Http://www.oie.int/fr> (pages consultées le 03 Juin 2009)
- (8) **OIE, 2008:** Code pour les animaux terrestres<enligne> Accès Internet: <http://www.oie.int/fr/normes> (pages consultées le 20 Juin 2009)
- (9) **OMC, 2008;** Accord de l'OMC sur les normes phytosanitaires (SPS) < en ligne > Accès Internet: <http://www.dree.org> (pages consultées le 17Juin 2009)
- (10) **SENEGAL, 2008:** Décret n° 2004-572 du 30avril 2004 relatif aux attributions du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes Internationaux< en ligne>Accès Internet: <http://www.ecomaritime.gouv.sn> (pages consultées le 12 Avril 2009)
- (11) **SENEGAL, 2008:** Décret n° 2005-569 du 22 juin 2005portant organisation du ministère de l'Economie Maritime. < En ligne>Accès Internet: <http://www.ecomaritime.gouv.sn> (pages consultées le 12 Avril 2009)
- (12) **VETERINAIRE Officiel** <en ligne> Accès Internet: <http://www.bvet.admin>.(pages consultées le 03 Juin 2009)

Activité et fonction des vétérinaires officiels en Afrique : Cas du Sénégal	Activity and function of veterinarians in Africa: Senegal case
Imame THIAM Demba	Imame Demba Thiam
Mémoire de master II option : « Qualité des aliments de l'homme »	Master Thesis Option II: "Food quality of the human"
Résumé	Abstract
<p>L'objet de l'étude sur les activités et fonction des vétérinaires officiels au Sénégal sont : la caractérisation des postes et fonctions occupées par les vétérinaires officiels en début de carrière ; l'identification des structures employant des vétérinaires et les postes occupés par ceux-ci ; la construction d'un référentiel d'activité avec une fiche descriptive de chaque type de poste susceptible d'être occupé par les Vétérinaires Officiels en début de carrière ; enfin une comparaison des référentiels d'activités obtenus avec les dispositions sanitaires sous régionales (UEMOA) et Internationales OIE.(code zoo sanitaire, Accord SPS).</p> <p>Une étude basée sur un échantillonnage ciblé des régions du pays (Dakar, Louga, Kaolack), des structures a activité dominante en Santé Publique Vétérinaire, et un entretien semi directif des Vétérinaires rencontrés a permis d'obtenir les informations suivantes :</p> <p>Au Sénégal les structures employant des Vétérinaires et leurs effectifs respectifs dans les domaines visés sont : l'élevage (43) vétérinaires ; la Pêche (8) Vétérinaires ; l'environnement (7) Vétérinaires et les Vétérinaires privés (92) dont 26 mandatés en 2006.</p> <p>En début de carrière, les Vétérinaires occupent des postes de stagiaires (adjoints) 53,8%, sans attributions 19,2%, SDE 11,5%, chef de bureau 7,7% ainsi ils n'ont pas vocation à occuper des postes de hautes responsabilités. A ce jour le Sénégal compte deux Vétérinaires Officiels et les missions de Santé Publique Vétérinaire sont souvent exécutées par des vétérinaires et des non vétérinaires faute de Vétérinaires Officiels.</p> <p>Au niveau de l'UEMOA, des efforts sont réalisés pour une harmonisation des textes de loi dans le domaine de la Santé Publique Vétérinaire mais l'écart est encore considérable au regard des recommandations des Institutions Sanitaires Internationales (OIE, accord SPS de l'OMC). Le Sénégal doit améliorer sa politique de Santé Publique Vétérinaire en passant par une bonne gouvernance institutionnelle, une actualisation des textes de loi et enfin une optimisation de ses ressources humaines.</p> <p>Mots clés : vétérinaires officiels, référentiels d'activité UEMOA, Sénégal</p>	<p>The purpose of the study on the function and activities of veterinarians in Senegal are: the characterization of posts and positions held by the veterinary official early career, the identification of structures employing veterinarians and the positions held by them above, the construction of a repository of business with a listing of each type of position can be occupied by Official Veterinarians early career, and finally a comparison of referential activity obtained with the sanitary provisions under regional (WAEMU) and OIE International. (Code zoo sanitary, SPS Agreement).</p> <p>A study based on a sampling of targeted regions (Dakar, Louga, Kaolack), structures have dominant activity in Veterinary Public Health, and a semi-directive Veterinarians encountered yielded the following information:</p> <p>In Senegal structures employing Veterinary and their respective staff in the areas covered are: livestock (43) veterinary Fishing (8) Veterinary, Environment (7) Veterinary and private veterinarians (92) including 26 appointed by 2006. Early in his career, Veterinarians positions of trainees (assistant) 53.8%, 19.2% without duties, SDE 11.5%, Office Manager 7.7% and are not intended to occupy positions of high responsibility. To date, the Senegal has two Official veterinarians and Veterinary Public Health missions are often carried out by veterinarians and veterinary non-fault Official Veterinarians.</p> <p>At the UEMOA, efforts are made to harmonize legislation in the field of Veterinary Public Health but the gap is still considerable compared to the recommendations of the International Sanitary Institutions (OIE, WTO SPS Agreement). Senegal must improve its policy of Veterinary Public Health through good corporate governance, an update of legislation and finally an optimization of human resources.</p>
Tél : 77654 37 70 E-mail :imam40gib@yahoo.fr	Tel: 77 654 37 70 E-mail: imam40gib@yahoo.fr

